

# MESURES SANITAIRES DE PRÉVENTION TRANSPORTEURS D'ÉQUIDÉS INTERVENANTS EXTÉRIEURS non paramédicaux



RESPE

INTERVENANTS EXTÉRIEURS non paramédicaux

Les **rassemblements de chevaux** (courses, concours, ventes, foires, etc.) sont des lieux propices à la circulation des maladies contagieuses quelle que soit la situation épidémiologique en cours. Les risques sont d'autant plus importants lors de la circulation avérée de la maladie (alertes du RESPE sur des chevaux confirmés positifs en laboratoire, chevaux malades, etc.).

## MESURES SANITAIRES DE BASE

Des mesures sanitaires de base sont à adopter et à compléter par des mesures spécifiques à chaque catégorie d'acteurs : organisateurs, cavaliers, éleveurs, vétérinaires, maréchaux, transporteurs d'équidés, intervenants extérieurs non paramédicaux (coach, fournisseurs d'aliments, personnes en charge du curage des boxes,...).

Plus un rassemblement regroupe de équidés, plus le risque est important, d'autant plus si les équidés viennent de différents horizons avec des statuts sanitaires et vaccinaux différents.

Pour mémoire, l'HVE n'est pas une maladie réglementée en France, les services de l'état et notamment la DD(CS) PP ou la préfecture ne peuvent pas imposer de mesure de gestion particulière. Il en va donc de la responsabilité de chacun d'évaluer les risques pour son ou ses équidés.

### ARTICLE L228-3 DU CODE RURAL

Pour rappel, selon l'article L228-3 du Code Rural, « *Le fait de faire naître ou de contribuer volontairement à répandre une épizootie chez les vertébrés domestiques [...] est puni d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 75 000 €. La tentative est punie comme le délit consommé.*

*Le fait, par inobservation des règlements, de faire naître ou de contribuer à répandre involontairement une épizootie dans une espèce appartenant à l'un des groupes définis à l'alinéa précédent est puni d'une amende de 15 000 € et d'un emprisonnement de deux ans. ».*

## RISQUE ÉPIDÉMIOLOGIQUE

### LES ÉQUIDES

Sur le terrain, deux catégories d'équidés constituent un risque épidémiologique :

- **Les équidés des foyers confirmés** : des équidés, vaccinés ou non, **malades**, présentant toux, jetage et fièvre. Ces animaux sont porteurs d'une grande quantité de virus et le diffusent largement par les sécrétions respiratoires (gouttelettes projetées lors de la toux, jetage).

Ils restent excréteurs du virus pendant environ 3 semaines, ils doivent donc rester isolés pendant cette période.

- **Les équidés vaccinés ayant été en contact avec le virus mais qui ne présentent aucun symptôme** : ces équidés peuvent être **porteurs du virus « au bout du nez »**. Les quantités émises sont réduites et les animaux sont contagieux sur une période plus courte. Cependant, ces animaux cliniquement sains peuvent être un vecteur important de la maladie par contact direct lors d'épizootie telle que celle d'aujourd'hui. Des mesures de précaution doivent également leur être appliquées.

### LES AUTRES VECTEURS

Le matériel de manière générale (soins, travail, alimentation, abreuvement...), les véhicules de transport et le personnel, notamment les mains, vêtements, ... peuvent transporter **de façon indirecte** le virus et contribuer à la propagation de la maladie.



# MESURES SANITAIRES DE PRÉVENTION TRANSPORTEURS D'ÉQUIDÉS INTERVENANTS EXTÉRIEURS non paramédicaux



RESPE

## RAPPELS

### SUR LA MALADIE

Les herpès-viroses de type 1 et 4 (HVE1 & 4 - rhinopneumonie) sont des maladies parmi les plus contagieuses chez les équidés. L'épidémie qui sévit en ce moment est à ce jour due au type 1. La maladie peut prendre 3 formes cliniques : respiratoire (hyperthermie, toux, jetage), la plus fréquente, une forme neurologique la plus rare qui peut être fatale, et une forme abortive.

Le virus se transmet d'un animal à l'autre par les aérosols (toux, jetage), par contact avec les avortons ou le placenta contaminé, les sécrétions vaginales post avortement et par des surfaces souillées. Même si l'HVE1 est fortement contagieux pour les équidés entre eux (cf encart précédent), il n'est pas transmissible du cheval à l'homme.

## MESURES SANITAIRES

### SPECIFIQUES POUR LES TRANSPORTEURS D'ÉQUIDÉS & LES INTERVENANTS EXTÉRIEURS NON PARAMÉDICAUX

*Les mesures sanitaires de prévention conseillées pour les transporteurs d'équidés et les intervenants extérieurs non paramédicaux sont les suivantes :*

#### POUR LES TRANSPORTEURS D'ÉQUIDÉS

- S'assurer de la bonne santé des équidés avant leur transport, un protocole sanitaire peut être mis en place, possibilité aussi d'imposer un test PCR HVE1 négatif de 48 h max, en particulier pour les équidés de sport ;
- **Ne pas transporter d'équidé suspect, malade ou qui a été en contact avec un équidé malade ou suspect en concours, course ou dans tout autre type de rassemblement ;**
- **Nettoyer et désinfecter les véhicules avant et après chaque passage d'équidés**, les désinfectants virucides usuels sont actifs contre le virus ;
- **Éviter le transport d'équidés provenant d'écuries différentes ;**
- Éviter le transport d'équidés de statut vaccinal différent ;

- Se nettoyer les mains après chaque équidé, les procédures de lavages sont disponibles [via ce lien](#) ;
- Se désinfecter régulièrement les mains, en particulier après manipulation des équidés et entre chaque équidé de lot différent.

#### POUR LES INTERVENANTS EXTÉRIEURS NON PARAMÉDICAUX

- **Nettoyer et désinfecter les véhicules avant et après chaque intervention dans une structure**, les désinfectants virucides usuels sont actifs contre le virus ;
- **Nettoyer et désinfecter votre matériel avant et après chaque intervention dans une structure ;**
- **En cas d'intervention dans un foyer confirmé :**
  - > utiliser un pédiluve devant les zones infectées (ou demander éventuellement sa mise en place pendant votre intervention) ;
  - > suivez un circuit d'intervention en commençant par les zones où se trouvent les équidés sains et en finissant par les zones où se trouvent les équidés infectés ;
  - > désinfecter votre matériel, changer de tenue dans la mesure du possible, nettoyer et désinfecter vos chaussures, avant d'intervenir sur une autre zone et une autre structure ;
- Se nettoyer et se désinfecter les mains après chaque structure, et après chaque manipulation d'équidés de lot différent le cas échéant, les procédures de lavages sont disponibles [via ce lien](#).

#### POUR PLUS D'INFORMATIONS

Sur les mesures sanitaires de prévention générales doivent être mises en place dans les structures de la filière :

- [Épidémie HVE : quelles mesures sanitaires de prévention ?](#)
- [Que faire lorsqu'une maladie équine est confirmée dans votre structure ?](#)
- [Comment organiser un circuit de soins ?](#)

Sur la maladie :

- [Fiche RESPE](#)
- [Fiche IFCE](#)

